



Journal des CSE de SNCF Réseau

N°9 – Avril 2020 – Spécial Covid-19

DIRECTION GÉNÉRALE IDF

Qu'est-ce que le CSE ?

Le gouvernement a instauré la fusion des IRP et créé une instance unique de représentation du personnel, le **Comité Social et Economique (CSE)** par le biais d'une ordonnance publiée le 23/09/17. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les CSE ont été mis en place à la SNCF, fusionnant ainsi les DP, le CHSCT et le CE.

Cette nouvelle instance reprend donc l'ensemble des prérogatives suivantes :

- gérer les **réclamations individuelles et collectives**,
- traiter les questions relatives à la **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**,
- être informés et donner un avis sur les projets **stratégiques, économiques** ou relatifs à l'**emploi**, présentés par l'entreprise.



 n° d'écoute pour prévenir les violences

08 019 019 11

Ne frappez pas.

Faites vous accompagner, préservez votre famille des violences.

SOMMAIRE

EDITO du SF2

VIOLENCES INTRAFAMILIALES.....3

TGV SANITAIRE4

CSE EXTRA COVID-19 DG IDF6

INFOS PRATIQUES.....8



DIRECTION GÉNÉRALE IDF



L'EDITO DU SECRETAIRE FEDERAL *PAR C. THETIER*

Mes chers collègues,

Voilà plus de 2 mois que notre pays a été touché par le COVID 19 et nous connaissons tous, aujourd'hui les répercussions que ce virus a engendrées. Qui aurait cru que cette entité microscopique puisse causer autant de dégâts ?

Au 10 avril, sur le territoire français, les chiffres ont de quoi nous glacer le sang : Plus de 90 000 cas recensés positifs au virus et plus de 13 000 morts. En plus d'une urgence sanitaire, nous pouvons parler ici de véritable tragédie.

Sur un autre aspect, ce fléau a ou aura un lourd impact sur le PIB, l'emploi, l'économie et donc sur le pouvoir d'achat des Français. Il est clair que notre pays se relèvera difficilement de cette crise économique et sociale. Nous sommes loin d'en évaluer les répercussions.

En ce qui concerne notre entreprise, elle n'a pas échappé à la crise mais il n'est pas encore temps d'en écrire la conclusion. Toutefois, un bilan intermédiaire permet de se préparer à se projeter sur les conséquences de cette pandémie. L'aspect humain est, émotionnellement, le plus difficile à aborder.

Au 7 avril, la direction du GPU dénombrait 1982 cas de malades ou suspicions chez les cheminots pour 451 cas confirmés mais il est difficile de recenser réellement l'évolution du virus parmi les cheminots. Pour ce qui est des décès liés au COVID 19, nous n'avons pas d'informations concrètes.

15 000 cheminots aujourd'hui assurent la continuité du service public et font circuler les trains « vitaux » du FRET (60% du service normal), les TGV sanitaires qui transportent des personnes contaminées et les quelques trains de voyageurs (6% pour les TGV et 20% pour Transilien et TER).

Par ce dévouement, l'État reconnaît enfin que les cheminots sont essentiels à la nation.

Malgré cela, ces cheminots encore sur le terrain pour certains, « la boule au ventre » se rendent sur leur lieu de travail sans avoir parfois toutes les garanties de protection nécessaire.

Ils n'aimeraient pas contaminer leur entourage au cas où ils contracteraient le virus sur leur lieu de travail ou en s'y rendant. Leur crainte est tout à fait légitime et c'est à la direction de l'entreprise de préserver leur santé.

Depuis le début du confinement, l'UNSA-Ferroviaire a revendiqué auprès de la direction que toutes les mesures sanitaires soient prises pour ces travailleurs du rail afin de s'assurer qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions possibles. Certes, le confinement resterait la meilleure protection possible mais le maintien de nos activités est indispensable pour le bien de tous. Pour exemple, je citerai : L'acheminement des outils médicaux et médicaments, les denrées alimentaires, le transport du personnel médical. Notre entreprise qui avait subi, il y a peu, le SNCF « Bashing » se révèle maintenant bien utile.

Certes, la direction de l'entreprise a pris des mesures pour limiter la contamination en mettant en télétravail, pour ceux qui peuvent travailler à distance, en fermant les guichets et en réduisant drastiquement les effectifs afin de limiter le présentiel et ainsi minimiser les risques. Mais il y a toujours ceux qui sont en activité. Il faut penser à préserver ceux qui continuent à assurer leurs missions.

Je ne mettrai pas en cause la réquisition des masques FFP2 pour le personnel soignant qui souffre cruellement d'un manque de masques. Je ne reviendrai pas non plus sur le manque de réactivité de notre gouvernement qui aurait pu anticiper ce problème. Mais, au nom de l'UNSA-Ferroviaire, je continuerai à revendiquer un masque pour tous. Il n'est pas concevable que la direction de notre entreprise fasse prendre des risques aux cheminots dont l'exemplarité et le professionnalisme est remarquable.

Je finirai mon édito en rendant hommage au personnel soignant qui, chaque jour, oeuvre sur le front pour sauver des vies. Ils font preuve chaque jour d'un dévouement sans faille. Je féliciterai également l'ensemble des cheminots qui rend cela possible en assurant chaque jour un véritable service public.

En espérant que tous s'en souviennent...

INFORMATIONS NATIONALES



VIOLENCES INTRAFAMILIALES

L'UNSA-Ferrovtaire se joint à la SNCF et à d'autres partenaires, en se mobilisant avec les acteurs de la justice et de l'aide aux victimes pour traiter prioritairement ces violences et protéger les victimes.

L'annonce du confinement a certainement entraîné une véritable angoisse pour des femmes et des enfants victimes de violences tant physiques que morales. Le confinement renforce en effet les stratégies des agresseurs qui consistent à isoler leur victime.

Pour les femmes et les enfants maltraités, le confinement entraîne une surexposition aux violences.



Rester enfermé 24h/24h avec son agresseur signifie être exposé à des crises plus fréquentes. Les pouvoirs publics et les associations redoutent un pic de violences conjugales et familiales. C'est pourquoi des moyens sont mis en œuvre pour lutter contre ces violences et préserver la sécurité des victimes pendant la crise sanitaire.

Un plan de continuité est d'ailleurs mis en place concernant le numéro d'appel : 3919
Toutes les victimes pourront bénéficier d'un accueil téléphonique via le 116006

Si la situation l'exige, les femmes victimes de violences conjugales peuvent **continuer à contacter les forces de l'ordre via le 17.**



L'UNSA-Ferrovtaire salue la mobilisation active de l'Action Sociale SNCF au service des salarié-e-s et des pensionné-e-s.

Afin de soutenir et accompagner les victimes de violences, les travailleurs sociaux de l'Action Sociale SNCF sont légitimes à intervenir dans la sphère privée du salarié pour le soutenir, l'accompagner et être en interface avec l'entreprise. Les équipes pluridisciplinaires de proximité (Assistantes Sociales, Conseillers en Économie Sociale et Familiale (CESF), psychologues, médecins...) proposent leur expertise dans toutes les questions inhérentes à la parentalité : maternité, maladie, séparation conjugale, violences conjugales, violences envers les enfants.

En cas de situation d'urgence, vous pouvez aussi contacter l'Agence logement SNCF. La SNCF a mis en place des structures d'hébergement un peu partout en France pour accueillir les personnes précaires mais aussi les victimes de violences conjugales et familiales.

Depuis ce lundi 06 avril 2020, la Secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène SCHIAPPA a ouvert le numéro de prévention des #ViolencesConjugales .

08 019 019 11

Préservez votre famille des violences: faites-vous accompagner.

MÉMO : Service	Téléphone / courriel	Adresse Internet
Action Sociale SNCF	0800 20 66 20	action.sociale@sncf.fr
Agence Logement SNCF		agencelogement@sncf.fr
Écoute Salariés SNCF	0980 980 322	
Écoute Pensionnés SNCF	0980 980 325	
CPRP SNCF	04 94 04 04 04	www.cprpsncf.fr
Enfance maltraitée	119	www.allo119.gouv.fr
Violences faites aux femmes	3919	www.stop-violences-femmes.gouv.fr
Maltraitance personnes âgées	3977	www.3977.fr
Droits des femmes et des familles		www.infofemmes.com

INFORMATIONS NATIONALES



TGV SANITAIRE

Nous aurions pu également titrer notre article par : **« Donner au train des idées d'avance... »**

A la suite de la vague d'attentats terroristes dont la France a été victime, le SAMU de Paris s'était rapproché de la SNCF afin d'organiser une procédure d'évacuation et d'acheminement de blessés multiples pour décongestionner certains hôpitaux, notamment en Ile de France.

En mai 2019, un test grandeur nature baptisé « Opération Chardon » a été réalisé en Lorraine avec l'expérimentation d'un TGV sanitaire lors de l'exercice annuel de formation de la capacité universitaire de médecine de catastrophe.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la SNCF doit rester un Service Public pour servir les citoyens pour le meilleur comme pour le pire...



La Direction de la SNCF a reçu, sur décision des pouvoirs publics face à la pandémie du COVID-19, une première demande de transfert médicalisé le lundi 23 mars à réaliser le jeudi 26 mars 2020 afin de soulager les hôpitaux du Grand Est.

Malgré l'éclatement récent de la SNCF en 5 Sociétés Anonymes et la mise en place de nouveaux dirigeants, la mobilisation générale et la coordination des différents services ont parfaitement fonctionné. Tous les agents se sont mobilisés et le volontariat démontre un engagement fort des cheminots et surtout qu'ils font preuve de professionnalisme.

L'UNSA-Ferroviaire revendiquera toujours une SNCF unifiée.

L'intelligence collective et la synergie au service de tous !

La mise en place de ces rames TGV « Sanitaires » a été réalisée dans des délais très courts.

L'opération mobilise dans l'urgence : sillons, matériel, équipages, gares, sûreté, sécurisation du réseau, gestion de crise et communication soit l'ensemble de **la SNCF unifiée pour une même CAUSE.**

Le Protocole sanitaire mis en place est le suivant :

- Nettoyage préalable des rames, sur la base d'un protocole validé par les services de la Direction Générale de la Santé.
- Embarquement à bord des malades par les seuls personnels soignants, principalement le SAMU,
- Placement des malades en voitures, à raison de 4 malades par voiture.
- Absence de tout contact des agents SNCF avec les malades : ADC en cabine, les autres personnels (chef de bord, CTT, dépanneurs) restant isolés dans la ème rame.
- Enfin, désinfection des rames au retour en atelier par dispositif de « cartouches » décontaminantes, sur la base d'un protocole également validé par la Direction Générale de la Santé.

INFORMATIONS NATIONALES



Ce jeudi 26 mars, le transfert a été réalisé avec un TGV Duplex en unité multiple baptisé « Chardon 1 ». Dans une rame, une trentaine de malades ont pu être transférés de la gare de Strasbourg vers les gares

d'Angers et de Nantes à raison de 4 patients par voiture, uniquement en salles basses, les salles hautes étant laissées libres pour la circulation du matériel médical et des personnels soignants. Dans chaque voiture sont présents : un anesthésiste-réanimateur, un interne, une infirmière anesthésiste, trois infirmières et éventuellement un logisticien. La deuxième rame a permis de transporter le personnel

SNCF présent dans ce train, à savoir un cadre traction, 2 chefs de bord, 2 Agents de Conduite (ADC) du Pôle d'Appui et un dépanneur électrique du Technicentre Est Européen en cas de problème d'alimentation électrique d'une des deux rames en plus de l'ADC qui a été relayé à Massy. Ces 2 rames ont été entièrement décontaminées de retour au Technicentre du Landy, sur la base du protocole validé par la Direction Générale de la Santé.

Devant cette réussite parfaitement orchestrée, cette opération a été reconduite le dimanche 29 mars 2020 avec 2 nouvelles relations intitulées « Chardon 2 » et « Chardon 3 ».

Conforme à la même organisation que « Chardon 1 », 12 malades ont été transférés de la gare de Mulhouse vers la gare de Poitiers et

24 autres malades de la gare de Nancy vers les gares de Bordeaux et Bayonne.

Selon le Docteur BRAUN, les patients sont tous « en état d'être transférés, sans complication en cours [...]».



Ils sont toujours intubés, ventilés, endormis et ils n'ont pas besoin d'être mis sur le ventre pour respirer ».

Ce même Docteur a souligné que le TGV présente l'avantage d'être « particulièrement **stable** par rapport aux autres vecteurs et finalement **particulièrement sécuritaire**. Nous avons **plus de place, plus d'équipes à l'intérieur, plus de matériels... ».**

Deux autres TGV sanitaires sont partis à destination de Rennes et Brest au départ de Paris Austerlitz le 1^{er} avril 2020.

« La Direction générale de la Santé prévoit d'en faire deux à trois par semaine », annonce Pierre Meyer, le dirigeant national des Opérations (DNO) à SNCF Réseau.



En parallèle, le Technicentre du Landy a modifié de fin mars à début avril, 4 rames TGV Duplex qui seront mises « en configuration sanitaire » en retirant les dossiers des sièges (voir photo), afin que le corps médical puisse y installer les malades, leurs respirateurs équipés de bouteilles d'oxygène mais aussi les personnels de réanimation. Les Clusters travaillent sur la création d'un référentiel de modification des rames TGV en rames sanitaires.

**Tout seul, on va plus vite, ensemble,
on va plus loin...**



INFORMATIONS NATIONALES



CSE EXTRA COVID-19 SUR LA DG IDF

Plusieurs questions étaient à l'ordre du jour de ce CSE extra du 10 avril 2020 :

1/ Recenser et définir précisément les activités essentielles et non essentielles nécessaires au strict plan de transport minimal et aux travaux essentiels dans le secteur du ferroviaire. Nous vous demandons donc de nous communiquer les Plans de Continuité de l'Activité par axes qui devront identifier et hiérarchiser les missions ainsi que l'évaluation des ressources nécessaires ;

L'activité partielle et le plan de continuité d'activité seront soumis à consultation au prochain CSE.

Toutefois, il est indispensable de préparer la reprise des travaux dans de bonnes conditions tout en s'assurant de la protection des salariés. Il ne faut pas oublier que même en période de crise sanitaire, Le risque ferroviaire est toujours présent.

Sur les activités en cours :

Talus de Sèvres : La Direction estime participer à la continuité du service public en déterminant l'urgence de ce chantier afin de rouvrir la ligne le plus vite possible. Les travaux ont fortement ralenti afin d'éviter tout risque de contamination pour les cheminots. Ils ont cessé pendant 1 semaine depuis le mardi 17 mars jusqu'au lundi suivant dans le but d'analyser les risques et de réduire le personnel au minimum.

Concernant l'activité à l'ITIF, seul 2% de l'effectif total réalise des chantiers notamment celui d'EOLE depuis le 4 avril. Toutefois, la priorité est donnée à la maintenance préventive et surtout à la reprise sur les zones sensibles avant la saison chaude. Les pouvoirs publics demandent une reprise progressive des chantiers d'investissement. Elle sera présentée en CSE sous la responsabilité de Guillaume MARBACH.

2/ Établir les conditions d'exercice des métiers et emplois des activités essentielles cités dans le point précédent. Dans ce cadre, une attention toute particulière sera portée à la mise en œuvre concrète des mesures de prévention qui doivent intégrer les règles de distanciation, les gestes barrières et les mesures d'hygiène recommandés par les pouvoirs publics ;

Les Référentiels "pandémie" RA280 et RA355, anciennes références H1N1, ont été abrogés et sont en cours de réécriture. La Note de la Direction Générale de Sécurité "COVID 19" du 17 mars a été transmise accompagnée des fiches sanitaires, intégrant la doctrine du port des masques chirurgicaux, à l'ensemble des salariés du GPU. Ces documents sont sous forme de guide pédagogique et notes de fonctionnement. Ce dispositif repose sur des mesures d'hygiène, de gestes barrières, d'adaptation du travail qui doivent se superposer et se compléter. Il est rappelé que la 1ère mesure est de se laver les mains régulièrement avec eau et savon, à défaut l'utilisation de gel virucide est préconisée. A ce titre, une dotation massive a été réalisée. A la demande de l'UNSA-Ferroviaire, un tutoriel pour l'utilisation des différents types de masques sera présenté. Un ou plusieurs référents appelés "VIGIE COVID" seront déployés sur tous les chantiers. Leurs fonctions apparaissent dans la fiche sanitaire "Briefing". Ils seront sensibilisés par les Référents Pandémie d'Établissement qui s'assureront de leurs prérequis et compétences. Nous ne savons pas à ce jour si ces "VIGIES COVID" seront essentiellement préposés à cette tâche. Selon le DR WANG, les masques chirurgicaux protègent collectivement en empêchant la diffusion des gouttelettes. En aucun cas, le port du masque ne se substitue aux mesures barrières.

Sur le nettoyage des sièges de véhicules de service et des sièges en tissu dans les postes, la DG IDF n'a pas encore de réponses à fournir. Contrairement aux annonces de la direction faites en séance, il apparaît que les stocks en lingettes sont vides sur certains secteurs. Concernant les opérations qui nécessitent des masques FFP2 (ex : ballastage), l'utilisation des masques FFP3 est envisagée. Un retour sera fait auprès du coordinateur CSSCT.

Dans les postes d'aiguillage, les claviers sont enveloppés de cellophane qui est changé à chaque changement de service.

L'UNSA a demandé à connaître le processus d'évacuation des EPI souillés. La Direction préconise de les mettre dans des sacs étanches fermés qui sont régulièrement ramassés.

INFORMATIONS NATIONALES



3/ Point sur les EPI COVID 19 :

Le périmètre a reçu une dotation fin mars de 24 000 masques, répartis sur tous les Établissements du périmètre. 1 900 masques ont été consommés avec parcimonie. En arrondissant, il en reste 17 000 à ce jour.

Le 9 avril, une dotation de 48 000 masques est arrivée, ce qui permettra de tenir quelques semaines.

L'agent reçoit pour son service une dotation de masques à raison d'un, toutes les 4 h.

Conformément aux directives gouvernementales, ce sont des masques chirurgicaux. Les FFP2 ont été réquisitionnés pour le personnel médical.

Il n'y a pas de manque de gel hydro alcoolique.

Des entreprises prestataires effectuent les opérations de nettoyage régulièrement et si besoin de désinfection.

4/ Recenser par lieu principal d'affectation les cas de contamination, avérés ou suspectés, ainsi que le détail des mesures d'absences effectuées selon les cas repris dans la note nationale qui s'y réfère ;

A ce jour, plus de 9 000 agents sont confinés à leur domicile (soit les 2/3) selon les différentes modalités liées au COVID-19 (télétravail, maladie, garde d'enfant, confinement...) et un peu moins de 3 000 œuvrent sur le terrain. Il n'y a pas de décès à déplorer ou en situation grave sur notre périmètre (selon Mme ANRICH).

Au 9 avril : on comptabilise 168 Malades avérés et 323 confinés.

Un suivi quotidien des différents cas est assuré :

- *Les cas avérés c'est à dire testés (rares tests en raison de la politique en France)*
- *Suspensions (c'est à dire cas symptomatiques arrêtés par le médecin pendant 15 jours)*

Au 31 mars, nous comptons 181 malades et 383 confinés. De manière prudente, on constate une légère amélioration de l'état sanitaire.

Pour rappel, un agent SNCF dont le conjoint est supposé positif au COVID 19, doit faire un signalement à sa hiérarchie afin d'être confiné.

A ce jour, aucun Accident de Travail (AT) n'est déclaré dans le contexte de la pandémie.

Le Dr Wang précise que la reprise après la maladie est un sujet préoccupant. Il convient de contacter le médecin du travail pour une éventuelle reprise quand le poste n'est pas éligible au télétravail.

4/ Communiquer l'ensemble des plans de prévention établis depuis le début de l'épidémie entre la SNCF et les entreprises de sous-traitance dans le but de nous assurer du suivi des mesures de protection pour les personnels de la sous-traitance. Dans ce cadre, une attention toute particulière sera portée aux mesures nécessaires à la traçabilité des opérations de nettoyage, notamment lors des relèves ou des changements d'utilisateurs comme le précisent les prescriptions gouvernementales ;

Selon Mme ANRICH, il est important de mettre sous contrôle la qualité des prestataires. Elle nous signale que les contrats avec les entreprises de nettoyage sont souvent traités au niveau national.

Les élus font remarquer qu'ils n'ont aucune vision des plans de prévention en cours intégrant les risques pandémiques.

5/ Procéder, dans le cadre de la définition des besoins essentiels, à une évaluation des risques professionnels détaillés liés à cette pandémie qui devra être réalisée au regard des principales dispositions de l'article L. 4121-2 du Code du Travail sur l'ensemble du périmètre du comité.

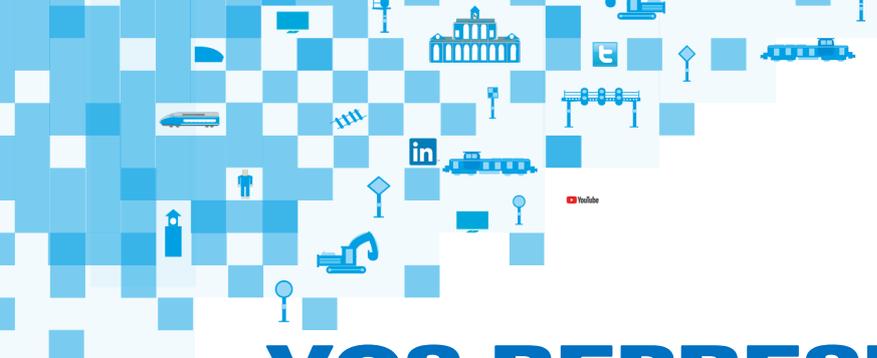
Selon la direction, Le document unique est mis à jour sur chaque périmètre avec l'intégration des risques liés au COVID 19.

L'UNSA-Ferroviaire déplore le manque d'information sur ce sujet et constate pourtant que sur certains secteurs, la Plateforme Sécurité au Travail (PST) n'est pas à jour.

De plus, l'UNSA-Ferroviaire interpelle la direction sur le fait que certains agents n'ont pas accès à la PST depuis leur lieu de confinement. Après test, il s'avère que l'accès à la PST ne se fait qu'au moyen d'outils numériques de l'entreprise.

Concernant l'aspect social, la relation du hiérarchique avec les agents à domicile est prévue en e-learning ou par téléphone car tous les agents ne sont pas équipés de matériels numériques (surtout dans les EIC).

Ces échanges pourront également faire l'objet d'informations sur le COVID 19.



VOS REPRESENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
THETIER	Christophe	thetier.c@unsa-ferroviaire.org	PRETAT	Christian	pretat.c@unsa-ferroviaire.org
DUMONTIER	Sandrine	sandrine.dumontier.unsa@gmail.com	BERNARD	Stéphanie	stephanie.bernard@reseau.sncf.fr
BOUZID	Pascal	pascal.bouzid.unsa@gmail.com	DERAIL	Xavier	xavier.derail@reseau.sncf.fr
DENIAU NICOL	Caroline	caroline.deniau-nicol@reseau.sncf.fr	FALICON	Aline	aline.falicon@reseau.sncf.fr
GARCIA	Philippe	garcia.p@unsa-ferroviaire.org	MONTAGNE-PONSARD	Nicolas	montagne-ponsard.n@unsa-ferroviaire.org
VAUCOULEUR	Isabelle	vaucouleur.i@unsa-ferroviaire.org	STEUNOU	Thierry	titste@gmail.com
VALBOM	Alexandre	valbom.a@unsa-ferroviaire.org			

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS ADRESSER DES QUESTIONS : valbom.a@unsa-ferroviaire.org

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

POUR NOUS REJOINDRE ET ADHERER EN LIGNE, [CLIQUEZ ICI](#)

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS **Efficace** **Service public**
EXPERTISE **Savoir-faire** **Carrières**
Hot-Line Juridique **Autonome** **Responsable**
METIERS **Filières** **STATUT**
 Syndicat de services

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:
 Prénom:
 Direction:
 Adresse Pro:

 Collège:
 Tél:
 Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
 Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org

INFORMATIONS PRATIQUES

www.unsa-ferroviaire.org

UNSA Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org